

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 63 (1912)  
**Heft:** 12

**Artikel:** La forêt jardinée dans son rôle de Futaie claire  
**Autor:** Balsiger, R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784646>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

63<sup>me</sup> ANNÉE

DÉCEMBRE 1912

N<sup>o</sup> 12

## La Forêt jardinée dans son rôle de Futaie claire.

Traduction abrégée d'un article de M. R. Balsiger, Forstmeister, Berne, paru dans la „Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen“, 1912, pages 205 et ss.

Malgré tant de divergences au sujet des modes de traitement, les praticiens ont néanmoins tous fini par convenir de l'opportunité qu'il y a de produire, dans le plus bref délai possible, de forts bois de service. Bien mieux, ils ont fini par s'entendre sur la meilleure manière de stimuler l'accroissement, en faisant intervenir la lumière, ainsi qu'il ressort de la littérature forestière moderne et des travaux présentés aux assemblées de Forestiers. Partout on préconise maintenant l'isolement relatif des arbres de première classe, en vue d'accélérer leur croissance, et l'on reconnaît d'emblée que la forêt régulière ne réalise pas ce desideratum.

La forte avance des baliveaux dans le taillis et des arbres réservés dans les coupes claires ne pouvait manquer, à la longue, d'impressionner les techniciens attentifs. Et, à mesure que les investigations se poursuivent, les préjugés en faveur de la futaie régulière tombent l'une après l'autre. On en convient maintenant que l'allongement des arbres n'est pas le fait exclusif des massifs serrés, que l'abondance du matériel ne dépend pas uniquement du nombre de tiges, qu'un peuplement clair, dont les sujets sont pourvus de couronnes bien fournies, prospérera bien mieux que tel autre aux cimes étriquées.

Autrefois, on se flattait de pouvoir résumer tout le développement à venir de la futaie dans des règles immuables et de prédire le rendement futur pour une longue période. Mais la manière dont les arbres se comportent sous le régime de la futaie claire, la vigueur de leur accroissement se maintenant jusqu'à un âge avancé, cela déjoue tous les calculs de probabilité et le savant échafaudage des tables de rendement, et contribue à orienter le

traitement vers la sélection et la culture individuelle des meilleurs arbres de l'étage dominant. Grâce à ce revirement d'opinion, l'on admet que les arbres soient garnis d'une partie importante de leur houppier, et l'on donne aux peuplements une constitution suffisamment lâche ou claire pour que les individus puissent se développer plus librement. L'on obtient ainsi un feuillage plus dense, un enracinement plus profond et un fût plus trapu, mieux campé, bâti pour la résistance. De plus, le sol d'un tel peuplement s'enrichit davantage, vu la rapide décomposition des détritux végétaux sous l'action de la lumière et de l'humidité. Il importe toutefois que le parterre soit protégé par la végétation basse de la régénération naissante, qui ne tardera pas à se former dans ces conditions favorables.

Aussitôt que l'on eut reconnu l'influence de la lumière sur l'accroissement, des méthodes théoriques d'application surgirent de tout côté. *Bohdanecky*, à Worlich, préconise l'état espacé dès la première jeunesse et admet un écartement de 2 m pour ses plantations. *Wagner*, à Castel, fait le premier dégagement entre 25 et 30 ans et sélectionne à ce moment les arbres de première classe, dont on facilitera le développement durant toute leur existence. *Vogl*, au contraire, n'introduit l'état clair qu'entre 60 et 70 ans, mais il réduit alors le nombre de tiges de son massif à 300—400 pieds à l'ha, et admet que le rajeunissement viendra combler les vides. Quant à *Seebach*, son procédé, applicable surtout aux hêtres, consiste à couper, également entre 60 et 70 ans, les  $\frac{2}{3}$  de son peuplement, en ne réservant qu'un petit nombre d'arbres d'élite, entre lesquels les semis se produiront quand et comment ils pourront.

Dans cette catégorie de futaies claires artificielles rentre aussi la forêt à double étage, où les essences de lumière forment l'étage dominant et les essences d'ombre l'étage inférieur ; cette méthode permet la culture du chêne en futaie.

Nous ne saurions passer sous silence le traitement jardinatoire, lequel, bien qu'entré en lice depuis une trentaine d'années seulement, a déjà conquis une place d'honneur dans la sylviculture. Il a contribué à enrichir notre matériel sur pied et à améliorer les facteurs de production ; nous lui devons un meilleur rendement en bois de service et une diminution des frais de régénération.

Enfin, le jardinage pur, lui-même, cet ancien mode de traitement trop longtemps tombé en désuétude, a été tiré de l'oubli et réhabilité comme il le mérite. C'est la futaie claire par excellence.

Dans la lutte pour l'existence que les arbres de la forêt jardinée ont à mener dès leur jeunesse, ils acquièrent des qualités solides, une couronne touffue, un enracinement profond, ce qui leur permet plus tard, une fois dégagés, d'atteindre encore à la perfection des formes et au maximum de la taille. De plus, leur accroissement se maintient jusqu'à un âge avancé.

Tous ces avantages réunis classent le jardinage bien au-dessus des méthodes artificielles que nous venons d'énumérer, dont le principal inconvénient gît dans le passage trop brusque de l'ombre à la lumière. La végétation, ainsi surprise, reste souffreteuse pendant une ou plusieurs années, et le sol lui-même, mis à découvert, se durcit et se dessèche, jusqu'à ce que le branchage de la forêt ait repris son ampleur. La forte éclaircie peut être comparée au coup de fouet lancé au cheval paresseux (selon *Frömbling*) ; elle ne profite cependant qu'aux peuplements vigoureux, les autres risquent de s'anémier à ce régime. D'ailleurs, rien dans la nature n'exige ou ne justifie des coupes claires si soudaines. L'on aboutirait tout aussi bien ou même mieux au résultat visé en procédant par des éclaircies successives.

Le traitement jardiné, lui, ne connaît pas ces à-coups. Le sol, protégé en permanence par un sous-bois qui envahit tous les vides, garde toujours sa fraîcheur. Les arbres sont pourvus de couronnes normales dès leur jeunesse et n'ont pas besoin de s'en refaire une après l'éclaircie. Le rendement est au moins égal, si non supérieur à celui de la forêt régulière.

En somme, les méthodes théoriques imaginées pour tirer parti de l'influence de la lumière sont autant d'acheminements vers l'état jardiné. Mais on n'a aucune souci d'en couvenir. Par exemple, à l'assemblée du Deutscher Forstverein à Ulm, en 1910, l'on a longuement discuté des différentes formes d'éclaircies. A la fin de la discussion seulement, le professeur *Martin* mentionna le jardinage comme un mode de traitement des sapinières dans la Forêt-Noire et en Suisse, mais en mettant l'assistance en garde contre la généralisation de ce procédé !

Evidemment, il ne faut pas exagérer. Gayer lui-même écrit qu'on aurait tort d'attendre tout le salut de la lumière. Mais l'on a bien reconnu aujourd'hui que c'est par la sélection et l'éducation individuelle des meilleurs sujets seulement qu'on peut atteindre à l'intensité de la production.

C'est bien réellement aux sapinières, ainsi que le disait le professeur Martin, que le jardinage convient tout particulièrement. Chez l'épicéa, ce mode de traitement ne se rencontre qu'à la haute montagne. Il s'adapte aussi à des forêts de sapin, renfermant l'épicéa et le hêtre en mélange.

Bien qu'il paraisse anormal que ce soit l'essence d'ombre par excellence qui se prête le mieux au traitement en futaie claire, il en est certainement ainsi pour le sapin. Il supporte le couvert pendant de longues décennies, sans perdre ses facultés de reconstitution. Le temps ni l'âge ne semblent l'atteindre. Il conserve, jusque dans ses vieilles années, un accroissement soutenu. Sa santé et sa force de résistance sont pareilles à celles du chêne. Le couvert qu'il subit dans sa jeunesse, loin de l'anémier, lui donne l'occasion d'accumuler des réserves, qui le mettront en mesure, plus tard, de rattraper d'autant plus vite le temps perdu. Il en est ainsi comme des peuples opprimés, lesquels, durant leur assujettissement, amassent lentement, mais avec une volonté soutenue, l'énergie par laquelle ils s'affranchiront une fois leur heure venue.

Comme on sait, le sapin se comporte tout à fait différemment suivant qu'on le cultive dans la forêt jardinée ou la futaie régulière. Traité selon la méthode des coupes successives, il affecte le même tempérament que n'importe quelle essence d'ombre. Mais en le soumettant au jardinage, on éveille en lui le souvenir d'un beau passé, lorsque ses ancêtres composaient la forêt vierge recouvrant nos avant-monts. Il en a gardé la force et la vigueur. Le sapin et la forêt jardinée ne font qu'un ; par conséquent, il n'y aurait pas de jardinage sans le sapin.

\* \* \*

Grâce à la constitution des arbres de l'étage dominant et des conditions favorables d'accroissement en général, la forêt jardinée se prête admirablement à la production des gros bois. La jeune génération est d'abord comprimée sous le couvert des classes d'âge supérieures, en opposition à ce qui se passe dans la futaie uniforme.

Mais, au fur et à mesure des exploitations et des dégagements, la force végétative tenue en réserve se réveille, les tiges s'allongent, les fûts se nettoient de leurs branches basses et prennent une forme cylindrique; les couronnes se réduisent peu à peu à la normale, soit à 0,4 de la longueur totale de l'arbre, selon la règle de *Fricke*. Tout en renfermant les assortiments les plus variés, la forêt jardinée produit cependant surtout des sciages de grandes dimensions et, en somme, peu de matériel d'éclaircie. L'on réalise ici la production maximale dans le plus bref délai possible, toutefois en ne tenant compte que de l'âge économique de l'arbre, soit du temps qu'il a vécu après avoir été dégagé.

Les détracteurs du bois d'œuvre provenant des futaies jardinées lui reprochent sa structure irrégulière et sa nodosité. Convenons-en. Mais, pour ce qui se rapporte à l'irrégularité des cernes, il est facile de la réduire à peu de chose en procédant modérément lors des coupes, de façon à éviter le passage trop brusque de l'ombre à la lumière. La qualité du bois, chez les vieux sapins, ne dépend d'ailleurs pas de l'étroitesse des cernes. Même lorsque la souche de ces sapins dénonce encore de forts accroissements, leur bois est d'une densité élevée et d'une qualité bien supérieure à celle du bois des jeunes arbres des forêts régulières, lequel est tendre et spongieux. L'on sait que les marchands de bois de feu donnent généralement la préférence aux produits provenant des massifs jardinés.

Pour ce qui concerne la nodosité d'une partie du fût, elle n'est pas le fait du jardinage seulement. Toutes les méthodes ayant à la base la futaie claire doivent aboutir à agrandir la couronne et à augmenter la proportion des branches, car ce n'est qu'à ce prix qu'on peut obtenir un accroissement plus vigoureux. Mais, justement dans la forêt jardinée, ces défauts sont réduits au minimum. Les troncs se nettoient de leurs branches par la double action de l'épaisseur de la couronne, faisant périr les branches inférieures et la poussée du sous-étage dans laquelle les gros arbres de l'étage dominant sont noyés. Enfin la vigoureuse végétation de ces arbres comporte une rapide cicatrisation et assimilation des nœuds disparus, ensorte qu'il ne reste pas de défauts à l'intérieur du tronc, à moins que l'on ait procédé à l'élagage vert.

Les préventions contre les sciages fournis par la forêt jardinée sont donc essentiellement basées non sur l'expérience, mais sur des renseignements inexacts et des conclusions erronées.

Chez nous, dans les contrées où le jardinage a élu droit de cité depuis longtemps, l'on n'éprouve aucune difficulté à écouler les bois d'œuvre des massifs jardinés aux prix les plus élevés. Souvent même les marchands ne font pas la distinction entre le sapin et l'épicéa. Si, d'ailleurs, vu sa rugosité, il fallait classer un billon de cime en III<sup>m</sup>e catégorie, on le vendra néanmoins encore au même prix, si non plus cher que le bois de charpente.

Pour terminer notre exposé en faveur du jardinage, nous laissons volontiers la parole à l'illustre *Gayer*.<sup>1</sup>

„Cette croissance, lente au début et rapide à la fin, sous l'influence de la lumière qui donne un grand développement aux organes respiratoires, a pour résultat une *meilleure qualité de bois* (plus de densité et de conservation, etc.) que celle que donne la croissance forcée des futaies régulières. C'est dans les forêts jardinées que se produisent les meilleures qualités de bois d'œuvre, incontestablement du moins chez les résineux. La forêt jardinée se prête en outre particulièrement au développement naturel des sujets d'élite, et c'est précisément pour cela qu'elle est la forme la plus apte à produire *du gros bois d'œuvre*.“



### **Le parc national.**

Le Conseil fédéral propose aux Chambres de verser à la Commission pour la protection des sites naturels, instituée par la Société helvétique des sciences naturelles pour la création d'un parc national dans la Basse-Engadine, une contribution annuelle de 18,200 francs, correspondant au loyer payé aux communes pour différents territoires. Cet arrêté entrera en vigueur immédiatement après sa ratification par les Chambres.

Les longues négociations qui ont été engagées entre la commission de la Société helvétique des sciences naturelles, les communes de la Basse-Engadine et le département fédéral de l'Intérieur ont abouti au dépôt du projet d'arrêté fédéral mentionné. Aux

<sup>1</sup> Traité de sylviculture, page 153. (Traduction Etienne Visart de Bocarmé.)